



Renseignement permis moto et assurance

Par indian

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je rencontre un gros souci avec mon assureur.

J'ai passé mon permis moto en septembre 2006, j'ai acheté en mars une moto 1600cc dont la carte grise est aux deux noms. Mais l'assurance a été faite sous le nom de mon époux, mais que je suis la seule à conduire. Car mon mari a aussi sa propre moto.

Donc cela fait 15 que je conduis ma moto.

Il s'avère que je viens de changer de moto, je passe d'une cylindrée 1600 cc à une 1133cc.

Je demande à mon assureur de me faire un contrat en me mettant en conducteur principal.

Et là, AXA me répond que je ne peux pas être assurée, car je suis considérée comme jeune conductrice et ma cylindrée ne doit pas dépasser 600cc.

Que puis-je faire, et ont ils le droit de ne pas m'assurer avec cette cylindrée.

Après renseignement, la loi obligeant les jeunes conducteurs à conduire une moto de moins de 600cc pendant deux ans a été passée en 2016.

MA question est : Est-ce que la loi de 2016 s'applique alors que j'ai eu mon permis en 2006.

Par osram

Bonjour,

Il faut pouvoir prouver que vous conduisiez cette moto...

Par indian

bonjour,
merci de votre réponse.

j'ai des photos où je suis avec ma moto, et j'ai aussi une carte de membre de 2 clubs moto.

est ce que cela suffirait?

Par osram

Les photos ne prouvent rien..

Voir si les clubs pourraient attester..mais c'est sans garantie.